
Nouvel accord d'Intéressement

Force Ouvrière favorable à un accord plus égalitaire.

Un nouvel accord a été négocié, il a été proposé à la signature des Organisations Syndicales avant fin juin 2016. Les adhérents **FORCE OUVRIERE** ont émis un avis positif pour que nous signions ce texte. Cet accord a une durée de 3 ans, il est applicable dès 2017 (sur l'exercice comptable 2016).

Calcul de la masse globale d'intéressement

Une masse d'Intéressement cohérente avec notre dernier accord, qui est calculée par analyse de l'écart en pourcentage d'atteinte ou de dépassement (amélioration ou détérioration) de deux objectifs (au lieu de trois dans le précédent accord) :

- Un objectif sur l'**EBIT Ajusté récurrent Aérostructures**
- Un objectif sur le **Free Cash Flow** (flux de trésorerie disponible) des opérations Aérostructures

En fonction de cet écart, un pourcentage de masse salariale de référence correspondant est déterminé et est versé dans la Masse globale d'intéressement.

Répartition de l'intéressement

Les bénéficiaires de l'Intéressement sont tous les salariés de LATECOERE ayant **au moins 3 mois d'ancienneté** à la clôture de l'exercice considéré.

La répartition de la **masse globale** d'intéressement est **profondément modifiée** et mieux partagée, puisque effectuée proportionnellement à la durée de travail et aux salaires bruts, conformément aux pourcentages suivants :

- **50% du montant global** de l'intéressement réparti **proportionnellement à la durée de présence des bénéficiaires** au cours de l'exercice considéré,
- **50% du montant global** de l'intéressement est réparti **proportionnellement aux salaires bruts** perçus par les bénéficiaires au cours de l'exercice considéré

Considérations FORCE OUVRIERE :

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'Intéressement vise à partager entre les salariés une part de la richesse qu'ils ont produite. A ce titre, nous avons revendiqué et obtenu une nouvelle répartition plus homogène.

FORCE OUVRIERE a axé sa revendication sur un **calcul basé sur la valeur ajoutée**. Nous nous sommes heurtés à un mur, la Direction souhaitant des indicateurs sur ; **le désendettement et les indicateurs de production**, ce que **nous avons refusé**. Le texte, que nous venons, de signer est donc un « compromis » qui reste **plus juste** pour les salariés sur la distribution, et cohérent avec notre dernier accord.

Pour **FORCE OUVRIERE**, ce nouvel accord fait apparaître une **répartition plus équitable** de l'intéressement, ainsi que des **objectifs plus lisibles et plus compréhensibles**. **FORCE OUVRIERE** considère que ces nouvelles dispositions, constituent une **nouvelle avancée** pour les salariés LATECOERE.